



Réunion du groupe de travail « Sentiers » du site Natura 2000 de la « Vallée du Canut » Compte-rendu de la réunion du 10 mars 2015

Étaient présents :

- Marcel MANDON, Conseiller municipal de La Chapelle-Bouëxic
- Jean-Pierre KERGOURLAY, Conseiller municipal de La Chapelle-Bouëxic
- Maxime ROUSSELIN, responsable des moyens généraux et techniques - Vallons de Haute Bretagne Communauté
- Pierre-Yves DORE, Jeunesse et Sports - DDCSPP d'Ille et Vilaine
- Terokasy RADIO, Chargée de Natura 2000 - DDTM 35
- Catherine BASILE, gestionnaire administrative du PDIPR -Département d'Ille-et-Vilaine
- Florian GUERINEAU, technicien - Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques 35
- Robert HOULLIER, Associations « Le pont de pierres » et « Libre Canut »
- Monique VIGNE, Association « Le pont de pierres »
- Robert TOURNEDOUE, Association « Baulon sentiers nature »
- Alain GEORGES, Association « Baulon sentiers nature »
- Christine SEITZ, Association A Cheval en Ille-et-Vilaine (AACIV)
- Camille ROBILLARD, Chargée de l'actualisation du guide de randonnée - Pays des Vallons de Vilaines
- Corinne LE GUEN, Association A Cheval en Ille-et-Vilaine (AACIV)
- Henri DUMENIL, Association « Libre Canut »
- Serge LAUNAY, Club cyclotourisme et VTT de Chavagne

Étaient excusés :

- Bernard HOUSSAIS, Comité départemental de randonnée pédestre d'Ille-et-Vilaine (CDRP 35)
- Daniel LE PORT, Club VTT de la Vallée du Boël
- Murielle-Anne LEFORT, Chargée de mission « biodiversité », DREAL Bretagne
- Carole DUVAL, Chargée de mission « biodiversité », DREAL Bretagne

Ordre du jour

1. Rappel de la démarche Natura 2000 et de l'inventaire des sentiers réalisés ;
2. Discussion sur les projets de boucle.

Tour de table

Rappels

Armelle ANDRIEU rappelle la démarche Natura 2000 sur le site de la Vallée du Canut. Parmi les forts enjeux identifiés dans le document d'objectifs :

- le maintien, dans un bon état de conservation, des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et notamment les landes humides atlantiques tempérées à bruyère, l'engoulevant d'Europe, l'alouette lulu et le damier de la succise ;
- le maintien de l'attractivité du site pour le bien-être des utilisateurs et des acteurs locaux, ainsi que son identité paysagère du site (pratiques traditionnelles, essences locales, etc.).

Afin de correspondre aux propositions d'action prioritaires du Docob – à savoir, la canalisation des flux de randonneurs, VTTistes, cavaliers, etc. et la préservation de certains secteurs, il paraît opportun de créer deux à trois boucles de randonnée et de ne communiquer que sur ces sentiers ouverts. Ceci dans le but de canaliser le public sur ces secteurs. Les boucles de randonnée devront emprunter les sentiers validés en comité de pilotage en 2013 durant la phase d'élaboration du document d'objectifs.

De plus, il sera important de communiquer auprès du grand public afin d'expliquer pourquoi il est indispensable de rester sur les sentiers balisés.

Présentation des cartes des sentiers (équestres et pédestres) recensés et validés en comité de pilotage en 2013.

Ces cartes figurent en annexe 1

Discussion autour des propositions de boucles

Suite à une interrogation de Monique VIGNE, Armelle ANDRIEU précise que les boucles proposées ici peuvent également emprunter des sentiers en dehors du périmètre du site Natura 2000, dès lors qu'ils sont inscrits au PDIPR.

Robert TOURNEDOUET présente le projet de boucle de l'association « Baulon sentiers nature ». Ce circuit de randonnée de 10 km environ part du parking de la mairie de Baulon et rejoint le sentier qui longe le Canut à partir de l'étang de Bélouze. Elle remonte ensuite au niveau du Ritoir avant de rejoindre le village de Launay. Une variante est proposée pour remonter au lieu-dit la Rennelais en longeant le ruisseau de Launay. Armelle ANDRIEU ajoute qu'il conviendra de préciser l'entretien du sentier du ruisseau de Launay. En effet, il est peu visible et peu accessible tandis que le sentier situé légèrement en amont entre les parcelles du Département et de la Communauté de Communes est très entretenu mais non autorisé. Or ce dernier emprunte des secteurs très sensibles (landes sèches, pelouses pionnières des affleurements schisteux, présence des espèces patrimoniales associées...). *Cf. carte en annexe 1*

Camille ROBILLARD précise que le guide de randonnée du Pays des Vallons de Vilaine est en cours de réactualisation. Il pourrait inclure les nouvelles boucles définies dans le cadre de ce groupe de travail et préciser dans leur descriptif en quoi le secteur est sensible et pourquoi il est indispensable de respecter les chemins balisés. Elle propose que les porteurs de projet des boucles la recontactent afin de rédiger les fiches descriptives (interprétation du paysage, sensibilité du milieu, démarche Natura 2000, respect des sentiers...).

Florian GUERINEAU s'interroge sur la partie ouest du circuit, le chemin passe à proximité des ruines de la Bourdaisie. Or ce site ne peut pas accueillir en toute sécurité le public. Ainsi, il est préférable de ne pas communiquer sur cet ancien village dans la fiche descriptive de la boucle.

Camille ROBILLARD ajoute que deux boucles sont présentées dans l'ancien guide de randonnée du Pays des Vallons de Vilaine : le circuit des landes et le circuit des ruisseaux sur la commune de Lassy. *Cf. annexe 2*
Après discussion, le groupe de travail décide de ne conserver que le circuit des landes dans le guide et d'y ajouter le nouveau circuit de Baulon.

Jean-Pierre KERGOURLAY confirme que la commune de la Chapelle Bouëxic souhaiterait proposer une boucle de randonnée sur le site avec un départ non pas dans le bourg (trop éloigné du site) mais à partir d'un hameau plus proche, avec éventuellement création d'un parking sur des parcelles propriété de la commune en périphérie immédiate du site (voir carte en annexe 1). Il ajoute qu'un panneau d'information pourrait être implanté sur ce parking afin de sensibiliser le public à la sensibilité du milieu. Ce projet est à préciser. Le passage de la digue de l'étang de Bélouze nécessiterait une convention d'usage entre les propriétaires et les deux communes concernées.

En ce qui concerne le balisage, Monique VIGNE alerte le groupe de travail sur la difficulté d'identifier le balisage spécifique à chaque circuit sur des tronçons communs. Serge LAUNAY propose l'implantation de panneaux en bois pour indiquer les bifurcations sur les chemins communs à différents circuits. R. HOUILLER ajoute qu'un balisage fléché et numéroté suivant les circuits concernés pourrait être efficace. Armelle ANDRIEU précise que les sentiers ne faisant pas partie de boucles resteront ouverts mais ne seront pas balisés. Ils seront plutôt destinés aux usagers locaux.

Camille ROBILLARD explique que Vallons de Haute Bretagne Communauté intervient sur les circuits de randonnée en terme de balisage peinture et d'entretien des chemins pédestre et équestre (sauf dans les Espaces Naturels Sensibles). La communauté de communes se rapprochera des services du Département d'Ille-et-Vilaine afin de déterminer quelle équipe intervient pour l'entretien et le balisage sur le site.

Catherine BASILE précise que parmi les sentiers validés en 2013 par le comité de pilotage, tous ne sont pas inscrits au PDIPR, il conviendrait aux communes concernées de se rapprocher d'Aurélié MARTEL de Vallons de Haute Bretagne Communauté afin de réaliser un dossier d'inscription le cas échéant. Autrement, dans ce cas, ils ne seront pas balisés.

Armelle ANDRIEU ajoute que sur les secteurs sensibles, comme les landes blanches, concernées par un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, il conviendra de supprimer les sentiers non validés en favorisant la fermeture naturelle du milieu par la plantation d'épineux. En effet, l'entassement de branchage n'est pas possible sur le secteur du fait des risques d'incendie et les clôtures, bifils et autres sont souvent détériorés. Une bonne communication est nécessaire pour sensibiliser le public et les encourager à rester sur les chemins autorisés. Le guide de randonnée du Pays des vallons de Vilaine est ainsi l'outil de communication idéal. De même que les organismes et associations de randonnée sont indispensables pour relayer auprès de leurs adhérents. Une fois les boucles validées en comité de pilotage et sentiers concernés balisés, il conviendra de contacter la presse pour en avertir les randonneurs.

Le balisage du circuit des landes est blanc, il paraît pertinent de conserver cette signalétique pour ce circuit. La couleur jaune (utilisée sur les autres espaces naturels sensibles du département pour les sentiers validés) pourrait quant à elle, être utilisée pour la boucle de Baulon. Le groupe de travail s'accorde sur le fait qu'il ne faut pas multiplier les sigles et les couleurs sur le site. Les fiches du guide de randonnée permettront aux usagers de se repérer sur le site.

M. VIGNE explique que l'association du pont de pierres fait habituellement le balisage du chemin des landes, en partenariat avec les équipes en régie des espaces naturels sensibles du Département.

Armelle ANDRIEU propose de conserver ce fonctionnement et de poursuivre sur le balisage du circuit de Baulon avec les équipes en régies, la communauté de commune et les associations Baulon sentiers nature et le comité départemental de randonnée pédestre. Il convient également de refaire le point sur l'entretien des sentiers sur le site.

Remarque Post-Réunion : Une rencontre a eu lieu le 28 avril entre la régie départementale et Vallons de haute Bretagne Communauté, afin de préciser les modalités d'entretien des sentiers de randonnée sur la vallée du Canut. Il est donc convenu que :

- La régie départementale prend en charge le réseau départemental sur tout le territoire communautaire (Cela comprend, l'aménagement, l'entretien courant du GR et de l'Equibreizh et délègue le balisage aux associations partenaires du Département : AACIV/CDRP), ainsi qu'une partie du réseau local sur la zone de préemption de la Vallée du Canut (Cela comprend, l'aménagement, l'entretien courant des boucles pédestres et équestre locales). Le balisage étant mis en place par la commune ou un prestataire qu'elle aura choisi en concertation avec le bureau d'étude du Service espaces naturels qui établira un plan de balisage.

- La commune ou la Communauté de communes par délégation prend en charge le reste du réseau local (hormis la zone de préemption de la Vallée du Canut). Cela comprend, l'aménagement, l'entretien courant et le balisage des boucles pédestres et équestres locales.

Relevé de décision

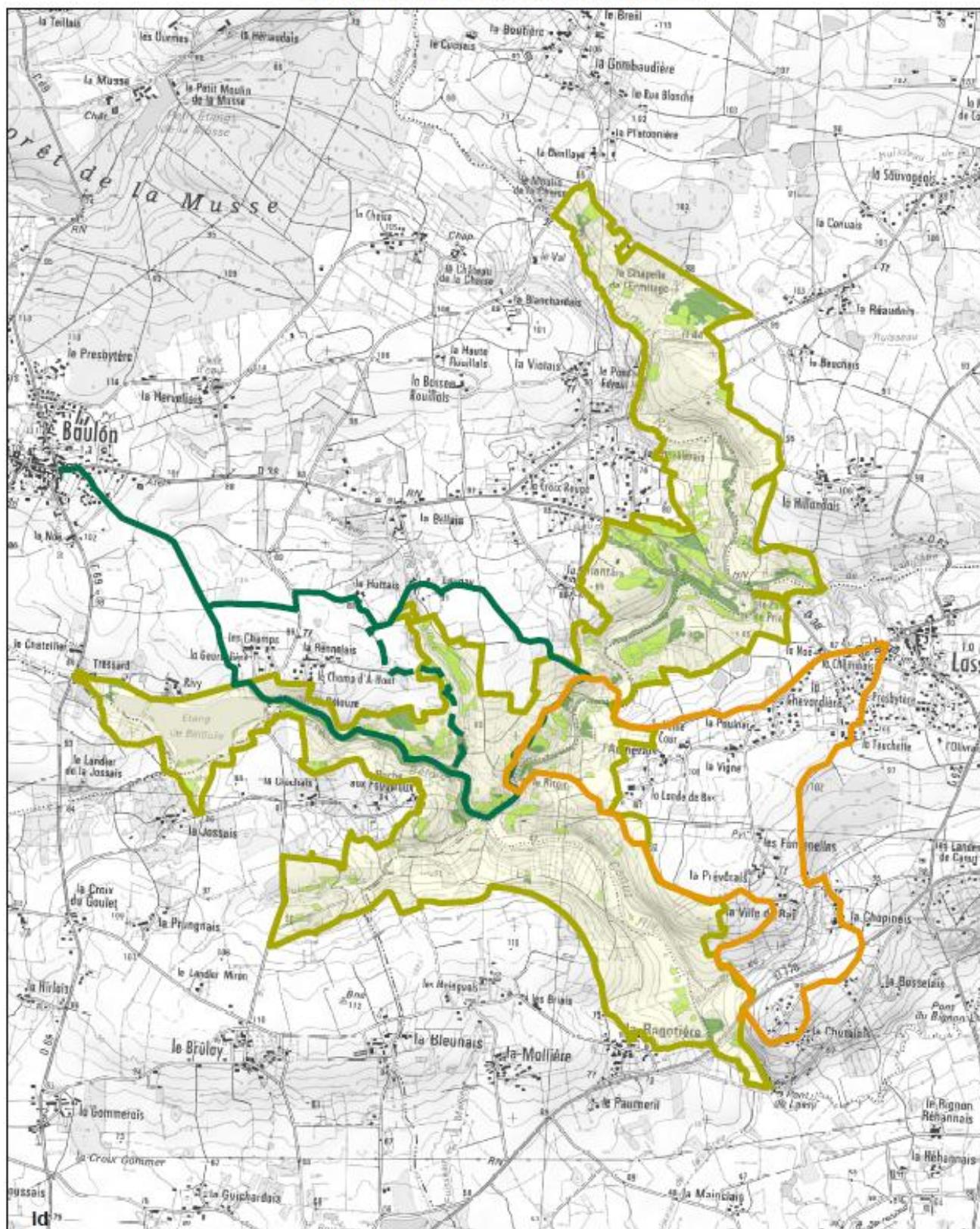
Le groupe de travail acte, à partir des sentiers validés en Copil en 2013, la création de deux boucles de randonnée (*carte en annexe 1*) : le circuit de Baulon et le circuit des landes à Lassy. La commune de la Chapelle-Bouëxic étudie la possibilité de création d'une troisième boucle sur le secteur sud du site.

En ce qui concerne le balisage, le blanc est conservé pour le circuit des landes et le jaune est proposé pour la boucle de Baulon.

Une communication spécifique, notamment par l'intermédiaire du guide de randonnée réactualisé du Pays des vallons de Vilaine et par la presse, est indispensable pour sensibiliser le public et canaliser les randonneurs sur les circuits ouverts.

Il est entendu en groupe de travail que ces boucles seront proposées au prochain COPIL pour validation.

Annexe 1 : Proposition de boucles de randonnée
- Groupe de travail du 10 mars 2015 -
Proposition de boucles de randonnée pédestre - Vallée du Canut
- Groupe de travail du 10 mars 2015 -



- | | |
|---|---|
|  Circuit de Baulon |  Circuit des landes - Lassay |
|  Circuit de Baulon - parcours alternatif |  Périmètre Natura 2000 |
|  habitat d'intérêt communautaire prioritaire | |
|  habitat d'intérêt communautaire | |

0 300 600 m



Annexe 2 : Circuits du guide de randonnée du Pays des vallons de Vilaine. Seul le circuit des landes est conservé

10,2 km 2h30 Ballage jaune Sens du circuit D Départ

Circuit des Ruisseaux

Lassy

A découvrir

- L'église Saint-Martin
- Croix de Schiste
- Le ruisseau de la Potinais
- Le village de la Renouardière

Bon à savoir

- Chemin très humide

défi environnement

Quand vous traverserez certaines landes vous remarquerez parfois 4 zones différentes de végétation : le «rocher nu», la «pelouse rose», la «lande sèche» et le «fourré préforestier». L'épaisseur de terre végétale augmente au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la roche nue. ALORS regardez bien les plantes qui s'y trouvent en abondance et redonnez à ces 4 plantes la zone qu'elles affectionnent.

Circuit des landes

Lassy et Baulon

2h45 8 km Ballage blanc Variante au retour Sens du circuit D Départ

A découvrir

- Le pont de pierre
- Le village de la Bourdaisie
- Calvaire
- Le Canut
- Le moulin du Ritoir
- La Dame à la Vierge

Bon à savoir

- Variante obligatoire pour les équestres et VTT

défi environnement

Mariage en landes (H.L.)

Durant votre randonnée vous traverserez ou longerez des landes. Alors observez bien ces plantes sur le terrain et REDONNEZ à chaque feuille de gauche sa bonne fleur ou son fruit. Sauriez-vous différencier le genêt et l'ajonc et retrouver la ronce et la bruyère cendrée ???